



RAPPORT
de la Municipalité
de Cossonay
au Conseil communal

sur sa gestion pendant l'année 2011

Réf : 07/2012

RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ DE COSSONAY

au conseil communal sur sa gestion
pendant l'année 2011

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- de la loi du 28 février 1956 (mise à jour le 1^{er} janvier 2007) sur les Communes, article 93c,
- du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2007) sur la comptabilité des Communes, article 34,
- du règlement du Conseil communal de Cossonay, du 1^{er} juillet 2007, article 90,

la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'année 2011.

Les comptes, accompagnés de commentaires, font l'objet d'un document séparé (Réf 06/2012).

L'année 2011 a été marquée par les élections communales dont le 1^{er} tour s'est déroulé le 13 mars, avec un taux de participation de 34%. Ces scrutins se sont déroulés sur la base du système majoritaire et tant pour la Municipalité que pour le Conseil communal, il n'a pas été nécessaire de recourir à un second tour. Ainsi, au soir du 13 mars, les 5 membres de la Municipalité et les 55 conseillers communaux désignés par la population pour animer la législature 2011-2016 étaient élus. Puis, le 15 mai eut lieu l'élection tacite du Syndic, en la personne de M. Georges Rime et la désignation de 9 suppléants au Conseil communal. Ces derniers sont au total de 11, mais deux d'entre eux avaient déjà obtenu leur élection lors du scrutin du 13 mars (nombre de voix supérieures à la majorité absolue).

L'assermentation du Conseil communal et de la Municipalité s'est déroulée le vendredi 24 juin au Temple, en présence de M. le Préfet Jacques Bezençon. Puis, retiré dans la salle du Conseil, située au 2^{ème} étage de la Maison de Ville, le Conseil communal a élu son bureau et constitué ses commissions permanentes, soit :

Présidente : Antoinette Reymond

Premier vice-président : Olivier Combes

Deuxième vice-président : Guy de La Harpe

- Scrutatrices :** Christine Huot et Marie-Claire Monnard
- Scruteurs-suppléants :** Alexandre Motta et Philippe Zufferey
- Huissières :** Chantal Roulet et Aline Raemy (huissière suppléante)
- Secrétaire :** Laurence Nicod
- Commission de gestion :** Alain Cornu, Fabienne Chamot, Guy de La Harpe, Jean-Pierre Rochat, Philippe Wiesmann
- Commission des finances :** Dominique Rufener, Philippe Mayer, Jean-Daniel Nicole, Etienne Martin, Olivier Richoz
- Commission PGA-RPGA :** Guy de La Harpe, Carmen Pantet, Roland Pantet, Pierre Mermoud, Nicolas Schlaeppli, Martine Debes-Junod, Jacky Creteigny
- Délégués à l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux (A.I.E.E.) :**
Patrick Bolay, Roland Pantet, Philippe Wiesmann, Nicolas Schlaeppli, Jean-Pierre Rochat, Michel-Alain Borgeaud, Sylvie Demont
- Délégués au Conseil intercommunal de l'ASICoPe:**
Patrick Oppliger et Tania Zito
- Délégués à la Commission intercommunale de contrôle de la gestion du Conseil exécutif de l'Entente intercommunale Cossonay-Dizy pour l'exploitation de la nappe phréatique du bois du Sépey :**
Jean-Claude Challet et Laurent Arnold
- Commission communale de recours en matière d'impôts communaux :**
Alexandre Motta, Philippe Blanc, Isabelle Gauthier, Patrick Bolay (suppléant)
- Délégué à la commission des affaires culturelles :**
Dominique Rufener
- Commission consultative en matière d'architecture et d'urbanisme de la Vieille Ville :**
Pierre Mermoud
- Commission extraparlamentaire chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un Agenda 21 communal :**
François Golay et Claude Michaud

Après ce préambule relatif à l'installation des Autorités communales pour la législature 2011—2016, les membres de la Municipalité ont le plaisir de vous communiquer ci-après l'essentiel de leurs activités durant l'année 2011.



Georges Rime, Syndic

Entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998
Syndic depuis le 1^{er} janvier 2005

1. Administration générale

1.1 Municipalité

Au terme de la législature 2006 – 2011, soit au 30 juin, M. Bernard Keller, démissionnaire, a cessé ses activités au sein de la Municipalité. M. Bernard Keller était entré à la Municipalité le 1^{er} janvier 1998 et en a assuré la Vice-présidence depuis le 1^{er} janvier 2002. Son dicastère était principalement porté sur la nature, l'écologie et le développement durable. Nous retiendrons de son mandat la certification de nos forêts, l'aménagement des Rochettes, en particulier la plantation d'un verger et le lancement de l'Agenda 21 communal. M. B Keller a également été très actif au sein de l'ASPMAD (Association pour la maintien à domicile) dont il a assuré la présidence du Comité directeur. Actuellement, il a gardé quelques activités au sein de la Commune et assure la présidence de la commission de l'Agenda 21 et du groupe de seniors « Coss' Aînés ».

Il a été remplacé au 1^{er} juillet par M. Bernard Ebener, brillamment élu au 1^{er} tour des élections communales.

A la suite de cette mutation, la Municipalité a revu la répartition de ses dicastères et opéré quelques changements. L'organisation de la Municipalité est désormais la suivante : (les précédents titulaires sont signalés entre parenthèses)

Georges Rime, Syndic : Administration générale, police et sécurité, aménagement du territoire – urbanisme et promotion économique, transports (Valérie Induni), domaines et agriculture (Bernard Keller)

Nicole Baudet, Vice-présidente : Bâtiments communaux, constructions, affaires sociales, santé publique, affaires culturelles

Valérie Induni, Municipale : Ecoles et petite enfance, cultes, protection civile, défense incendie (Bernard Keller)

Claude Moinat, Municipal : Finances (Georges Rime), routes et chemins, service des eaux et épuration, services industriels

Bernard Ebener, Municipal : Forêts, parcs et jardins, protection de l'environnement et développement durable, informatique (5 points repris du dicastère de M. Bernard Keller), sport (Georges Rime), assainissement (Claude Moinat)

1.2 Administration générale

Pour traiter tous les objets relevant de l'administration générale et du fonctionnement de ses Services, mais aussi pour mener à bien toutes les tâches découlant des activités et des projets de chaque dicastère, la Municipalité a tenu 49 séances ordinaires au cours de l'année 2011, le lundi après-midi, ainsi qu'une séance extraordinaire qui a été convoquée pour traiter quelques sujets particuliers.

La rédaction des procès-verbaux constitue un registre de 296 pages au format A4, comprenant 1099 points (1026 en 2010) différents. Quelques 792 lettres reçues de tiers ont fait l'objet d'une discussion au sein de la Municipalité (courrier municipal) et un nombre encore plus important de courriers, communications, informations ne supposant pas de décision municipale ont été mis à disposition des membres de la Municipalité pour prise de connaissance. Le Secrétariat municipal a rédigé et expédié 1215 lettres différentes. On observe un léger fléchissement au niveau du courrier, largement compensé par le courrier électronique auquel nos partenaires et notre administration ont de plus en plus recours.

Le Secrétariat municipal a assuré les opérations préliminaires lors des votations fédérales et cantonales qui ont eu lieu aux dates suivantes :

- 13 février ;
- 13 mars ;
- 15 mai ;
- 4 septembre.

Il a également réalisé les travaux nécessaires concernant les élections communales, tant au niveau des préparatifs formels qu'à celui de la communication.

La communication est une des tâches qui est dévolue à ce Service. Il s'agit principalement de la mise à jour, quasiment quotidienne, du site Internet communal et de la rédaction d'avis divers. D'autre part, le Secrétaire municipal participe à la rédaction des pages du « Coss Infos » qui paraissent une fois par mois dans les éditions tous-ménages du Journal de Cossonay.

1.3 Ressources humaines

Si l'année 2010 a été une année marquée par les changements au niveau du personnel communal, nous avons en effet compté quatre départs à la retraite, 2011 a permis d'asseoir la nouvelle organisation des Services et Secteurs de l'administration communale, mise en place durant le dernier trimestre 2010.

La Municipalité a pu ainsi apprécier la justesse et la dynamique positive qu'elle a entraînés au sein du personnel. Rien n'est cependant définitif et l'administration communale doit sans cesse s'adapter à l'évolution des techniques de travail et de la société ; des mesures ponctuelles sont prises régulièrement dans ce sens par la Municipalité.

Le 1^{er} janvier 2011, M. Philippe Laedermann, directeur du Théâtre du Pré-aux-Moines, a été engagé en qualité de responsable du Service « Culture et tourisme ». Son taux d'activité a été fixé à 30 % puis a été augmenté à 50 % dès le 1^{er} juillet. La Municipalité a ainsi décidé de professionnaliser la direction du Théâtre du PAM dont l'essor est certain et la renommée grandissante.

D'autre part, M. Ph. Laedermann assure la responsabilité de la bibliothèque communale et les relations avec le Cinéma Casino SA. Il examine également toutes les offres que reçoit la Municipalité au sujet de spectacles théâtraux, de danse, etc. Sur le plan touristique, il s'agit avant tout de se charger des relations avec les offices du tourisme de Morges et de La Sarraz et, à terme, de promouvoir un tourisme de proximité pour la Ville et la Commune de Cossonay.

Au niveau des mutations du personnel communal, citons le départ de M. Roland Favre, garde municipal, le 28 février 2011, qui a été remplacé par Mme Isabelle Pahud dès le 1^{er} juillet.

S'agissant des apprentis, nos deux premiers agents d'exploitation, MM. Mickaël Matthey et Benjamin Roth ont terminé leur formation le 15 août et ont obtenu leur CFC après avoir réussi avec succès leurs examens de fin d'apprentissage. Deux nouveaux apprentis agent d'exploitation ont été engagés, il s'agit de MM. Tristan Gavin de Dizy et Dylan Perrinjaquet de Chavornay. Enfin, M. Sylvain Chuard de La Sarraz a débuté son apprentissage de commerce au Secrétariat municipal le 15 août.

1.4 Office communal de la population

La population résidente au 31 décembre 2011 était de 3437 habitants, soit une augmentation de 113 unités par rapport à l'année précédente.

Le « bureau des étrangers » fait partie de l'attribution de cet Office. Ainsi, 149 obtentions ou renouvellements de permis ont été enregistrés en 2011. La population étrangère de Cossonay compte 702 personnes, soit le 20,42 % de la population de la Commune.



L'Office a également procédé à 217 formules de demandes de cartes d'identité. Depuis le début de l'année, tous les passeports sont établis par le Centre de biométrie cantonal à Lausanne ; il en est de même pour les cartes d'identité lorsque celles-ci sont demandées en même temps que le passeport. Tous les travaux liés au secteur des naturalisations sont désormais confiés à l'Office de la population.

2. Aménagement du territoire et urbanisme

2.1 PGA/RPGA

Comme ces dernières années, la Municipalité a concentré ses efforts sur le PGA/RPGA. En ce qui concerne le PGA, nous sommes enfin parvenus à une entente avec le Service du développement territorial (SDT) au sujet de la définition du périmètre de centre, découlant des mesures A11 et B11 du Plan directeur cantonal. Le consensus obtenu a permis à la Municipalité et à son mandataire, le bureau Urbaplan SA à Lausanne, de finaliser le projet et

de le remettre en 8 exemplaires au SDT pour le deuxième examen préalable complémentaire (Examen préalable + 2 examens complémentaires). Ces dossiers ont été remis en mains propres à la réceptionniste de ce Service, le 23 décembre. Il était important de faire ce dépôt avant la fin de l'année, de nouvelles contraintes, entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2012, étant annoncées par le SDT ! Les résultats de cet examen nous ont été annoncés pour le 4 juillet 2012 au plus tard.

Entretemps, la commission du Conseil communal chargée de suivre ce dossier sera convoquée afin d'être renseignée sur son évolution et une présentation sera faite à l'ensemble des Conseillers communaux lors d'une prochaine séance.

2.2 PPA de Riondmorcel

Le sort du PPA de Riondmorcel est intimement lié à celui du PGA. En effet, il pourra accueillir un nombre d'habitants hors du périmètre centre susmentionné, qui est déterminé en fonction du développement des autres zones hors du périmètre de centre que la Municipalité a décidé de légaliser pour la construction dans le cadre du PGA. Il est rappelé que pour les 15 prochaines années, la Commune de Cossonay a légalement droit à une augmentation de ses habitants hors périmètre de centre équivalant au 15 % des habitants recensés hors du périmètre de centre au moment de l'élaboration du plan.

Ainsi, il a fallu se résoudre à revoir à la baisse le nombre d'habitants et, par conséquent, de logements, à prévoir dans ce PPA. La conséquence de cette modification n'est pas anodine car elle entraîne une nouvelle étude d'implantation des périmètres de construction et une nouvelle étude de risques en raison de la présence du gazoduc qui traverse la parcelle concernée. A la fin de l'année, ces études étaient en cours. Par la suite, ce dossier sera adressé au SDT pour l'examen préalable, puis soumis à une enquête publique et enfin présenté à votre Conseil.

2.3 PPA de Vigny

Ce PPA est situé sur la Commune voisine de La Chaux, à la limite du territoire de Cossonay. Il prévoit l'affectation future de la gravière exploitée par Sotrag SA. La Commune de Cossonay est cependant concernée par ce PPA qui permettra la légalisation d'une surface sur laquelle la pratique du motocross et du bicross sera légalisée. Le Moto-club de Cossonay et le Vélosprint sont directement intéressés à ce projet.

3. Police et sécurité

L'année 2011 a été marquée par les travaux nécessaires à l'application, au 1^{er} janvier 2012, de la « Réforme policière », tant au niveau du Canton qu'à celui des communes.

Pour Cossonay, cela impliquait de confirmer au Département de la sécurité et de l'environnement que nous confions la sécurité de notre territoire à la Police cantonale. Dans ce contexte, le contrat de prestations que nous avons signé le 27 novembre 2003 avec la police cantonale a été dénoncé par l'Etat de Vaud, valeur au 31 décembre 2011. Nous gardons toutefois des contacts privilégiés avec les gendarmes stationnés à Cossonay. Il est indéniable que la présence d'un poste dans notre localité constitue un avantage certain.

Afin de s'adapter à la situation, l'Association des communes sous contrat de prestations, créée le 11 mars 2010, a été dissoute, pour permettre la création, le 25 octobre, de l'Association

Vaudoise des Communes Délégatrices (AVCD), sous entendu les communes qui délèguent les tâches de sécurité à la Police cantonale. M. Georges Rime est membre du Comité de cette association.

La Municipalité a également pu compter sur les prestations de ses deux gardes municipales qui se chargent principalement de la surveillance du parcage des véhicules. Elles assurent également quelques travaux administratifs desquels nous noterons particulièrement la notification à domicile des commandements de payer, une tâche peu agréable et souvent difficile.



4. Domaines et agriculture

Deux préavis municipaux relatifs à la vente de parcelles communales ont été acceptés par votre Conseil au cours de l'année. Pour rappel, il s'agit de la parcelle No 227 sise dans la zone artisanale de Champ-Vionnet et de la parcelle No 420 située dans la zone artisanale de Champ Tiraud. Des actes notariés « Vente à terme – emption » ont par la suite été signés avec les acheteurs. Au 31 décembre, les ventes de ces parcelles n'étaient pas encore conclues définitivement, dans l'attente des permis de construire concernant les constructions projetées.

Au niveau de l'agriculture, aucun événement important n'est à signaler au sujet des terrains agricoles communaux. Les baux à ferme relatifs à ces terrains seront échus le 14 mars 2012 au terme d'une période de 6 ans.

5. Transports

5.1 Funiculaire de la Ville à la Gare de Cossonay

Le Funiculaire, rappelons-le, est géré depuis le 9 décembre 2010 par les Transports de la région Morges – Bière – Cossonay (MBC). La concession accordée au Funiculaire était définitivement échue au 31 décembre 2011. Dès le 1^{er} janvier 2012, un service de bus de substitution a été mis en place. Il était évident que le funiculaire, dans sa dernière conception, technique, ne pourrait plus obtenir une nouvelle concession. MBC a débuté les études relatives à la modernisation de ce chemin de fer et entamé une procédure auprès de l'Etat de Vaud afin d'obtenir la prise en charge des coûts de l'ensemble des travaux, qui finalement s'effectueront en deux étapes, séparées l'une de l'autre de quelques années. Pour la première, la priorité sera donnée à la voie, à la motorisation et à la traction. La deuxième concernera les voitures et les stations. La Municipalité espère que les travaux relatifs à la première étape débiteront dans le courant du deuxième semestre 2012.

5.2 CarPostal

C'est en fin d'année, plus précisément le 11 décembre, que des changements sont intervenus de la part de CarPostal pour les lignes Morges – Cossonay par Allens et par Cottens. Premièrement, le nombre de courses a été augmenté et ces deux lignes sont desservies par des bus articulés qui peuvent transporter jusqu'à 80 personnes. De plus, un arrêt supplémentaire a été créé à la hauteur du quartier de Chien-Bœuf, entre Cossonay et Allens. Pour ce faire, un trottoir a été aménagé aux frais de notre Commune, sur le côté est de la chaussée.

5.3 Bus Dizy – Cossonay-Gare

A l'initiative des Municipalités de Gollion et de Dizy, un minibus assure depuis le mois de novembre 2011, deux courses le matin et deux courses le soir, aller et retour, entre Dizy et la gare de Cossonay, en passant par Cossonay et Gollion. Sans concession officielle de la Confédération, ce transport public est pour l'instant gratuit. Le minibus est conduit par du personnel communal ou pour le moins recruté par les communes concernées. Pour Cossonay, ce sont les deux gardes municipales qui ont assuré les courses du mercredi. Ce sont quelque 3 à 10 personnes qui fréquentent chaque course, démontrant ainsi l'utilité pour les habitants des villages de Dizy et de Gollion de disposer d'un transport rapide et direct pour se rendre à la gare de Cossonay. Le coût de ce service est partagé entre les communes utilisatrices à raison de 2/5 pour Dizy et pour Gollion et 1/5 pour Cossonay, moins concernée étant donné que le funiculaire (actuellement un service de bus) assure la liaison Cossonay – Cossonay Gare. Notre participation se monte ainsi à environ Fr. 500.- par mois.

Au 31 décembre 2011, les Municipalités tiraient un bilan très positif de cette expérience et ont décidé de la poursuivre en 2012.

5.4 Cartes journalière CFF

Ce service à la population est désormais bien connu et fort utilisé. Au 1^{er} janvier 2011, la Commune de Senarclens s'est jointe au groupe de communes partenaires de cette action. Pour l'année 2011, nous avons acheté deux jeux de cartes journalières, facturés Fr. 11'300.- / pièce par les CFF, soit un total de Fr. 22'600.-. Nous disposons ainsi de 730 cartes vendues à Fr. 35.- aux habitants des communes partenaires et Fr. 40.- aux personnes provenant d'ailleurs. Au terme de l'année, nous avons enregistré un déficit global de Fr. 375.- à répartir entre les communes partenaires. Ce résultat est considéré comme un succès.

5.5 Mobility

Les frais de la voiture Mobility stationnée à l'avenue du Funiculaire ont été couverts en 2011 par le revenu provenant de son utilisation. Ainsi, la Société Coopérative Mobility a déchargé la Commune de Cossonay de sa garantie de déficit pour l'année 2011.

6. Promotion économique

La promotion économique de Cossonay et la défense de certains de ses intérêts sur le plan régional, sont assurées par l'ARCAM (Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges) dont les bureaux sont situés au 2^{ème} étage de notre bâtiment administratif.

Depuis le 1^{er} juillet 2011 et pour toute la durée de la législature 2011 – 2016, M. Georges Rime, Syndic, est le président du comité, organe exécutif de l'association.



Nicole Baudet, Vice-présidente

Entrée à la Municipalité le 1^{er} janvier 2005

1. Bâtiments

Pour mémoire, nous vous rappelons que notre commune possède 23 bâtiments. Le conseil communal comportant plusieurs nouveaux Conseillers suite aux élections communales, nous en dressons ci-après une liste :

4 bâtiments administratifs où sont logés les Services ainsi que des activités liées à l'administration communale : Bâtiment administratif, Maison de Ville, dépôt du secteur des travaux, poste de gendarmerie.

5 bâtiments scolaires : PAM 1, PAM 2, PAM 3 (restaurant, Aula, salles de gym, réfectoire militaire, abris PC, ludothèque), Salle de Gym du Passoir et Collège des Chavannes.
PAM 4 : propriété de l'ASICoPe

7 bâtiments d'habitation : rue Neuve 5, 7, 9 et 11, Place de la Tannaz 4, rue de la Placette 13 (Petit Collège) et chemin des Prés-du-Dimanche 4.

4 bâtiments destinés aux activités de loisirs et des sociétés locales : Espace Alfred Landry, bâtiment de la zone sportive en Marche, le Squat et le chalet-refuge du Jura Club.

1 Hôtel : Hôtel Le Funi

1 Eglise : le Temple ou Eglise St-Pierre et St-Paul

1 parking couvert : Parking « Les Chavannes » en copropriété avec les Retraites Populaires.

1.1 Bâtiments communaux

En plus de leur gestion administrative et de leur entretien courant, nous avons réalisé les travaux suivants :

Bâtiment administratif et Espace Alfred Landry
Installation du Wifi.

Maison de Ville

Au premier étage, en lieu et place d'une salle d'attente, nous avons installé un bureau pour notre responsable de la culture et du tourisme, M. Philippe Laedermann.

Les locaux de la bibliothèque communale ont été modernisés et agrandis, par l'annexion de la salle des mariages qui a été transférée au 2^{ème} étage, dans une salle attenante à celle du Conseil communal. Les membres du Conseil communal ont eu l'occasion de visiter les locaux de la bibliothèque, après travaux, au terme de la séance du 20 février 2012.

Dépôt du secteur des travaux et de la voirie

Les portes d'accès au dépôt ont été changées.

Bâtiment locatif rue Neuve 7

Suite à un changement de locataire, un appartement a été rénové.

Bâtiment locatif rue de la Placette 13, Petit Collège

Nous avons procédé à la rénovation des volets.

Hôtel « Le Funi »

A la demande de M. Michel Tanniger, gérant, des bornes Wifi ont été installées dans l'hôtel afin d'améliorer les connexions à l'Internet. D'autre part des moustiquaires ont été installées sur les fenêtres des chambres et des travaux de peinture ont été effectués dans les 4 chambres situées sous la terrasse.

Salle polyvalente

Lors de sa séance du 11 avril 2011, le Conseil communal a décidé d'autoriser la Municipalité à exécuter la phase 2 de l'étude relative à la construction d'une salle polyvalente, comprenant une salle de gymnastique double, au Pré-aux-Moines.



Dès lors, le bureau d'architecture Fehlmann SA de Morges s'est mis au travail pour réaliser un projet définitif. La phase 2 comprend encore également la mise à l'enquête publique et les appels d'offres, de façon à connaître le coût réel de l'ouvrage.

A la fin de l'année, l'élaboration du projet était toujours en cours. L'ouverture de l'enquête publique, les appels d'offres, puis le dépôt auprès de votre Conseil du préavis relatif à la phase 3, soit celle de la construction, auront lieu dans le courant de l'année 2012.

1.2 Bâtiments scolaires

PAM 1, 2 et 3

Les cylindres de toutes les portes donnant sur l'extérieur ont été changés. Ces cylindres sont équipés d'une puce électronique permettant de connaître le numéro des clés qui les actionnent, et par là leurs détenteurs. De même, il est possible de rendre inopérante une clé perdue ou volée.

PAM 3

Conformément aux conclusions du préavis municipal N° 11/2010, du matériel neuf a été acquis pour compléter les équipements scéniques du Théâtre du Pré-aux-Moines. Dans les salles de gymnastique, les stores extérieurs ont été remplacés par des stores intérieurs, suite à

des déprédations. Ces nouveaux stores laissent passer la lumière naturelle lorsqu'ils sont fermés.

La salle des Pas Perdus et le foyer communal ont été équipés d'une nouvelle installation de sonorisation.

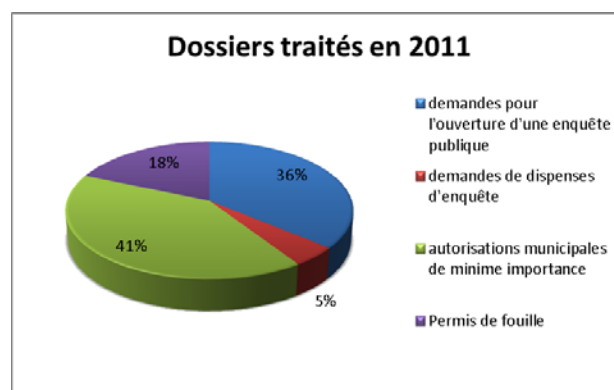
Collège des Chavannes

La 2^{ème} phase des travaux prévus par le préavis municipal N° 01/2010 relatif à l'assainissement des dalles et plafonds et au remplacement des fenêtres en bois par des fenêtres en PVC a été effectuée. La 3^{ème} et dernière phase sera réalisée en 2012.

2. Police des constructions

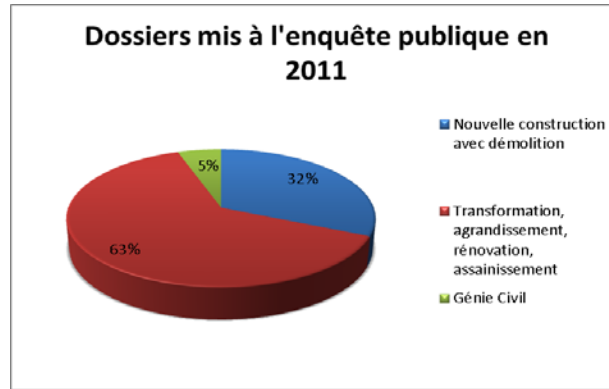
Lors de ses séances hebdomadaires, la Municipalité a examiné 209 dossiers préparés par le Service technique communal, dont :

- 31 demandes pour l'ouverture d'une enquête publique ;
- 4 demandes de dispenses d'enquête ;
- 35 autorisations municipales de minime importance ;
- 16 permis de fouille.



Les enquêtes publiques ouvertes au cours de l'année, au nombre de 19, concernent les objets suivants :

- 1 création de nouveaux logements dans bâtiment existant ;
- 2 villas familiales ;
- 7 transformations intérieures et extérieures de bâtiments ;
- 1 changement d'affectation de locaux ;
- 2 vérandas ;
- 1 bâtiment de formation avec rénovation et extension des pistes d'entraînement (TCS) ;
- 1 installation agricole ;
- 1 aménagement d'un arrêt de bus ;
- 1 pose de porta-cabines provisoires ;
- 3 modifications après enquête (enquête complémentaire).



Au cours de l'année 2011, 25 permis de construire ont été délivrés, de même que 5 permis d'habiter. D'autre part, la commission de salubrité a effectué 6 visites, suite à des plaintes déposées par des locataires pour insalubrité de leur logement.

Enfin, notre Service technique a réalisé le contrôle de dossiers de police des constructions pour quelques communes environnantes, soit :

- 1 dossier pour la commune de Chevilly ;
- 2 dossiers pour la commune de L'Isle.

3. Commission d'architecture et d'urbanisme de la vieille ville de Cossonay

Cette commission est formée de 9 membres ; elle est présidée par Mme Nicole Baudet, Municipale. Le Service technique en assure toute la logistique. Au cours de l'année 2011, elle s'est réunie à 8 reprises. La consultation des pages qui se trouvent ci-après vous donnera toutes les informations utiles concernant les activités de cette commission.

COMMISSION D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE LA VIEILLE VILLE

RETROSPECTIVE 2011

Séance / date	Propriété	N° parcelle	Objet	Divers
1 ^{ère} séance 19 janvier	Commune de Cossonay	123	<p>Revue de tous les dossiers examinés au cours de l'année 2010.</p> <p>Proposition de modification du règlement de la commission consultative (bâtiments classés 1, 2 et 3 soumis à la commission).</p> <p>Petit collège – rénovation des volets.</p> <p>Détermination des volets et des types de fenêtres pour tous les bâtiments situés en vieille ville ou ayant les notes architecturales 1, 2 ou 3.</p> <p>Repas annuel chez Crisci.</p>	Lettre Municipale aux propriétaires de bâtiments recensés en note 1, 2 ou 3 situés sur le territoire communal.
2 ^{ème} séance 17 février	Portier Roger	391	Agrandissement de l'appartement et construction d'une véranda.	Dossier 1540 Travaux exécutés
	Sommer Marlène	77	Transformation d'une partie du galetas en espace douche/WC et pose d'un Velux.	Dossier 1596 Travaux exécutés
3 ^{ème} séance 17 mars			Annulée	
4 ^{ème} séance 14 avril	Henchoz Rosette	135	Réfection du pan Ouest de la toiture, création de 2 Velux de dimensions de 70/130 et création d'une ouverture en façade nord de dimensions 200/80.	Dossier 1611 Dossier modifié
	Messieux Robert	497	Transformation de deux appartements et création d'un appartement, d'ouvertures en façades et d'un couvert pour 2 voitures. Démolition de 2 silos n°313b et 313c.	Dossier 1608 Délivrance du permis Travaux en cours

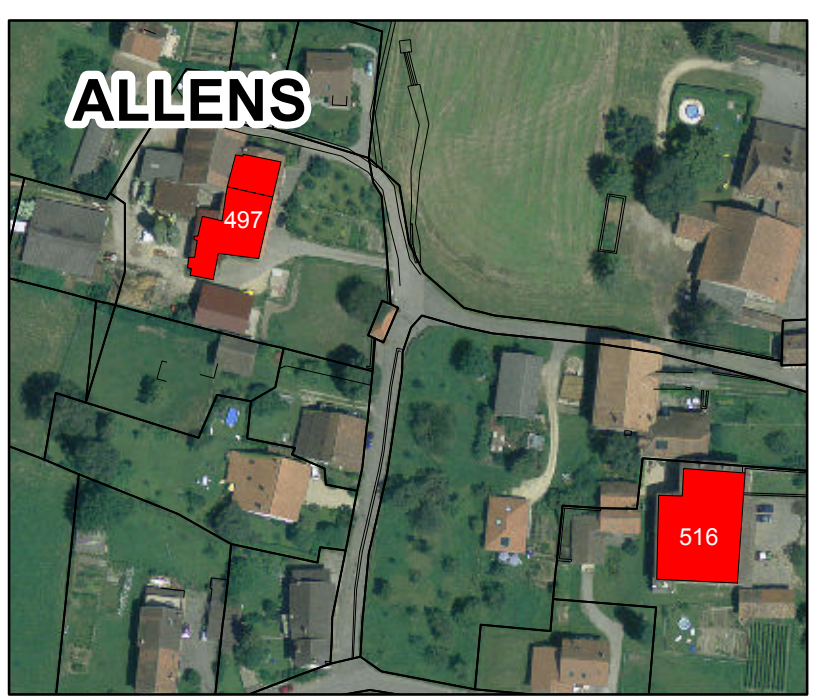
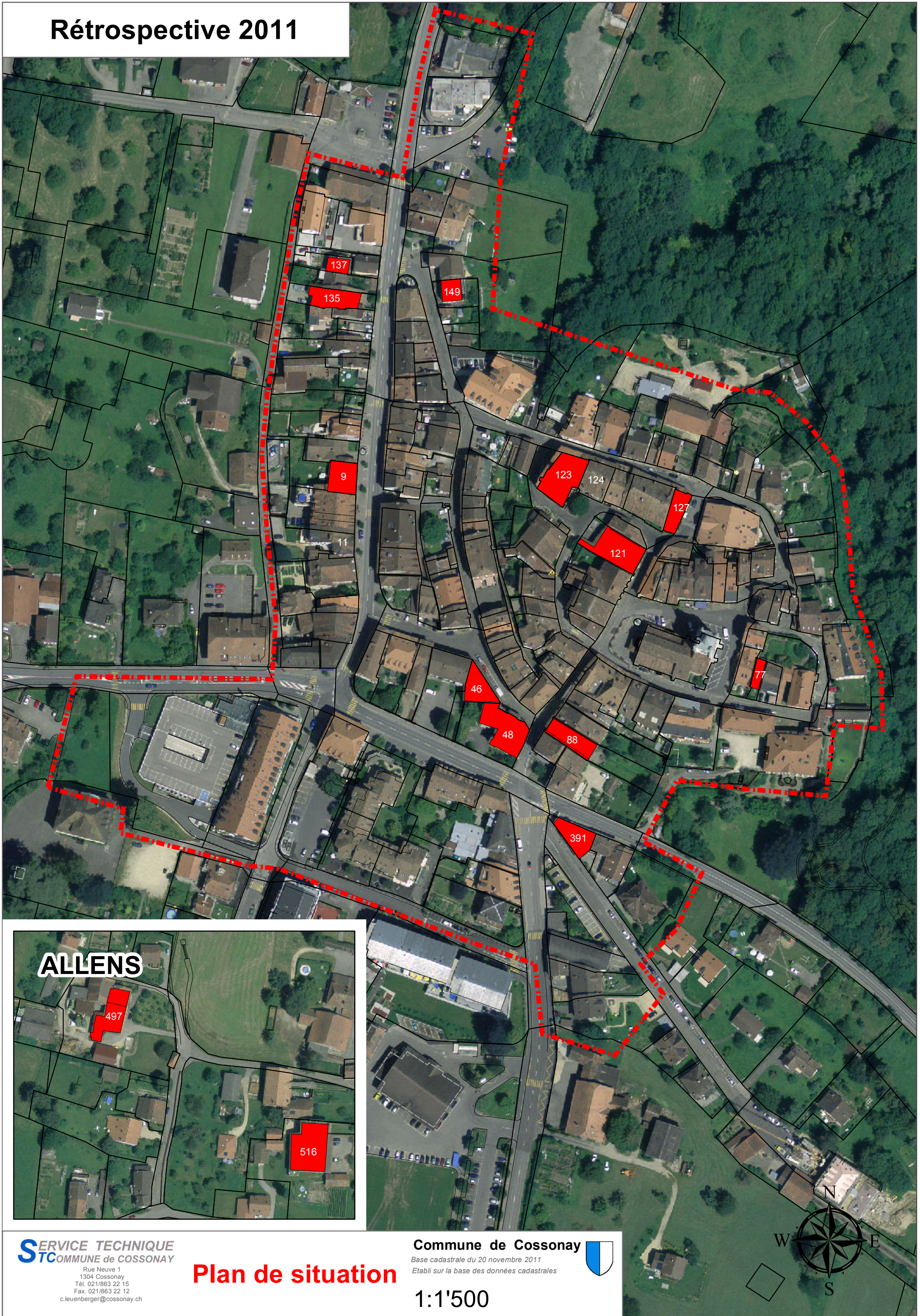
5 ^{ème} séance 19 mai	Henchoz Rosette	135	Réfection totale du pan Ouest de la toiture et création d'une ouverture en façade Nord.	Dossier 1611 Permis pas encore délivré
	Dos Santos Francisco	137	Pose d'une antenne parabolique. Confirmation du mandat de la commission consultative pour la législature 2011-2016	Dossier 1617 Permis pas encore délivré
6 ^{ème} séance 16 juin	Portier Roger	391	Agrandissement de l'appartement et construction d'une véranda – choix des matériaux et couleurs.	Dossier 1540 Travaux exécutés
	L'Hoste Louis Philippe	48	Pose de capteurs solaires en toiture sur le bâtiment ECA 173.	Demande refusée
	Jacor SA pour le compte d'Orange communication	46	Modification de la ventilation et création d'une cheminée.	Dossier 1453-2 Travaux exécutés
	Cretegnny Jacky	516	Choix des tuiles et matériaux de ferblanterie.	Dossier 1530 Travaux en cours
7 ^{ème} séance 17 août	Portier Roger	391	Agrandissement de l'appartement et construction d'une véranda – Présentation des modifications apportées au projet.	Dossier 1540 Travaux exécutés
	Henchoz Rosette	135	Réception de Mme Henchoz Rosette, propriétaire, relative à l'ouverture en façade Nord.	Dossier 1611 Permis pas encore délivré
	Piolino Vasquez Quiroz Véronique	9	Construction d'une volière.	Dossier 1625 Projet abandonné
	Bourgois Caroline	127	Changement du store de la façade Sud	Dossier 1563 Travaux exécutés

8 ^{ème} séance 22 septembre	Müller Henry	121	Transformation et création de 4 appartements.	Dossier 1637 en cours
	Rochat Olivier	88	Création de 3 places de parc.	Dossier 1635 Demande refusée.
	Rau Olivier et Susana	149	Exécution des Velux non conforme à la décision de la commission consultative. Visite de la vieille ville pour le recensement des diverses sortes de pavés. Détermination de la ferblanterie	Dossier 1553 Travaux exécutés Réalisation d'un document relatif à l'inventaire des pavés à suivre.
9 ^{ème} séance 20 octobre			Annulée	
10 ^{ème} séance 16 novembre	Müller Henry	121	Transformation et création de 4 appartements – nouveau projet. Réception du propriétaire et de son architecte M. Genillod.	Dossier 1637 en cours
	Messieux Robert	497	Demande du propriétaire pour la modification de la fenêtre existante de dimensions 92 x 100 sur la façade Nord par une fenêtre de dimensions 120 x 115.	Dossier 1608 Délivrance du permis Travaux en cours
11 ^{ème} séance 14 décembre			Annulée	

- 11 séances dont 3 annulées
- 14 dossiers traités
- 1 modification du règlement (*bâtiments touchés par la note 1, 2 ou 3 au recensement architectural*)
- 4 déterminations (*volets, fenêtres, ferblanterie et pavés*)
- Les choix de couleurs ont directement été traités par la Municipalité en collaboration avec M. Doepper du SIPAL.

Cossonay, le 17.01.2012

Rétrospective 2011



SERVICE TECHNIQUE
STCOMMUNE de COSSONAY
Rue Neuve 1
1304 Cossonay
Tél. 021/863 22 15
Fax. 021/863 22 12
c.leuenberger@cossonay.ch

Plan de situation

Commune de Cossonay

Base cadastrale du 20 novembre 2011
Etabli sur la base des données cadastrales

1:1'500



4. Santé publique

La Municipalité a assisté aux Assemblées générales des Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois, EHNV et de l'Association du Nord vaudois pour l'aide et les soins à domicile, ASPMAD et du Réseau de soins de la Broye et du Nord Vaudois (RNB).

5. Affaires sociales

5.1 Action sociale

Le 16 juin 2011, à Vufflens-la-Ville, les délégués des communes membres de l'ARAS Orbe-Cossonay-La Vallée ont décidé de dissoudre cette association dans le cadre d'une réorganisation territoriale de l'action sociale.

Ainsi, la Commune de Cossonay a rejoint au 1^{er} juillet l'ARASMA, soit l'Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne, qui devient alors : l'ARASMAC, le « C » final correspondant à Cossonay.

Mme Nicole Baudet fait partie du Comité directeur de cette association qui compte sept membres. Ce comité siège une fois par mois.

5.2 Fondation « Le Relais »

La Fondation « Le Relais » basée à Morges, est une organisation de protection sociale pour adultes et jeunes adultes en difficulté. Mme Nicole Baudet est membre de son comité de direction qui s'est réuni à quatre reprises en 2011.

5.3 Jeunesse – Le CLAC

C'est le 12 janvier 2011 que s'est ouvert le CLAC, dans l'appartement de la salle de gymnastique du Passoir. Animé par une petite équipe dirigée par Mlle Alexandra Evard, ce centre de loisirs et d'animation a pris durant l'année son rythme de croisière. Il apporte un soutien sécurisant aux jeunes. Les adolescents qui le fréquentent sont pour la plupart encore à l'école ou en apprentissage. Malheureusement, certains sont inoccupés et « galèrent ». Grâce aux échanges qu'ils ont avec les animatrices, nous pouvons prendre la mesure des difficultés auxquelles ils sont confrontés : Dépendances et impacts négatifs liés à la consommation d'alcool et de cannabis, désœuvrement, démotivation, désinsertion sociale, parcours et contexte familial difficiles, rupture scolaire, violences physiques entre eux, tels sont leur lot quotidien.

Les animatrices tentent de faire un maximum pour les écouter, les soutenir, trouver des solutions et leur donner des pistes pour les aider à affronter la société. Les liens tissés avec les animatrices leur permettent de se retrouver dans un endroit apprécié où ils trouvent du soutien et de la compréhension.

La Municipalité estime qu'il est très important de maintenir ce centre de rencontre. Elle est très satisfaite du travail effectué par les animatrices.

5.4 Séniors, Coss'Ainés

A la suite des travaux et démarches effectués en 2010 avec la collaboration de Pro Senectute, un comité de seniors initie et gère plusieurs activités sous le nom de Coss'Ainés. Citons par exemple les tables d'hôtes et tables « bistrot » permettant aux personnes âgées, souvent

seules, de prendre un repas en commun, les séances « info-séniors », le groupe de marche et le groupe de nordic walking ou encore le thé dansant lors de l'Expo de Coss.

Au niveau de la Municipalité, elle a décidé d'organiser, tous les 2 ans, une réception pour les nouveaux retraités et retraités (64 et 65 ans) afin de leur présenter les différentes activités auxquelles ils pourraient participer.

Le bilan de l'action de la Municipalité pour organiser les activités des personnes du 3^{ème} âge est très positif.

6 Affaires culturelles

6.1 Théâtre du Pré-aux-Moines

Le Théâtre du Pré-aux-Moines est désormais une institution bien connue dans la région et dans tout le canton dans les milieux intéressés. Nous devons cette renommée à l'excellent travail effectué par MM. Philippe Laedermann et Jean-François Guex, co-directeurs de notre théâtre. De saison en saison, ils offrent aux spectateurs des spectacles aussi variés que magnifiques ! Ainsi, la fréquentation du Théâtre du Pré-aux-Moines augmente régulièrement. En 2011, ce théâtre a fêté sa 20^{ème} saison et a présenté à cette occasion la comédie musicale « Starmania ».

6.2 Exploration du monde

Les conférences d'Exploration du monde, soutenues par le pour-cent culturel Migros et présentées au Théâtre du Pré-aux-Moines, affichent régulièrement complet. A la demande du Service culturel de Migros, les conférences sont désormais présentées l'après-midi en plus du soir.

6.3 Cinéma Casino SA

Sous la direction de M. Pascal Miéville qui a succédé à M. Bernard Favre, le Cinéma Casino SA est toujours fort apprécié du public de la région. La Commune de Cossonay lui a accordé en 2011 une subvention de Fr. 150'000.- pour financer le passage au cinéma numérique et à la projection en 3D. Les travaux étaient terminés à la fin de l'année à l'entière satisfaction du directeur, des administrateurs et des habitués de ce cinéma.

6.4 Sociétés locales

La Municipalité soutient les activités des sociétés locales qui œuvrent dans les domaines de la musique, du théâtre, de la danse, etc. Elle leur accorde ponctuellement des subsides en fonction des spectacles qu'elles présentent.

6.5 Bibliothèque

La bibliothèque communale remporte toujours un grand succès auprès des passionnés de lecture. Elle compte actuellement plus de 600 abonnés réguliers et ce ne sont pas moins de 4800 livres pour adultes et 5500 livres pour enfants qui ont été empruntés en 2011. Au vu de ces données, M. Philippe Laedermann, responsable du service « Culture et tourisme » a décidé, avec l'accord de la Municipalité, d'augmenter l'accessibilité à ce lieu en organisant une ouverture supplémentaire le mercredi de 14.00 h. à 16.00 h.

D'autre part, la Municipalité a pris les premières mesures qui doivent modifier le statut de cette bibliothèque qui devient une entité municipale plutôt qu'une institution dont la gestion

revenait à la bibliothécaire, la Municipalité ne recevant qu'annuellement un exemplaire des comptes et un rapport d'activité. Ainsi, les collaboratrices de Mme Eliane Aubert, bibliothécaire, ont été engagées par la Commune, en qualité d'auxiliaires, sur la base d'un contrat de travail de droit privé. Il s'agit de Mmes Laurence Nicod de Cossonay, Jacqueline Despland de Senarclens et Hedwige Gigon de Gollion. Désormais, les comptes de la bibliothèque seront tenus par la Bourse communale.



Valérie Induni, Municipale

Entrée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2006

1. Ecoles

1.1 Etablissements scolaires

Durant l'année scolaire, l'établissement scolaire primaire a compté 871 élèves et l'établissement secondaire 838, ce qui représente un total de 1709 élèves. Ce chiffre représente une augmentation de 42 élèves par rapport à 2010. En ce qui concerne Cossonay, nous avons 494 élèves cette année contre 507 l'an passé, donc une diminution de 13 élèves. En juillet 2011, 181 élèves ont terminé leur scolarité.



1.2 ASICoPe – Association scolaire intercommunale de Cossonay et Penthaz

1.2.1 Comité directeur

Le comité directeur (CODIR) a été passablement modifié durant l'année 2011, en raison de la fin de la législature 2006-2011. Ainsi, trois membres ont cessé leur activité, à savoir : Thierry Berney de Senarclens, Italo Zeder de Penthaz et Marie-Josée Magnenat de La Chaux. Pour les remplacer, dans le cadre de la législature 2011-2016, nous avons accueilli trois nouveaux membres, Albert Emery de Penthaz, Françoise Robellaz de Grancy et Bernard Dufour de La Chaux.

Le comité directeur s'est réuni à 20 reprises en 2011. Tout au long de l'année, il a traité de nombreux sujets habituels, tels que les transports, les constructions, les contrôles dentaires, les devoirs surveillés, les demandes de dérogation sur le lieu d'enclassement et les relations avec les communes. Suite à la démission de Mme Laetitia Wolf, boursière, le comité directeur a engagé pour la remplacer, Mme Sophie Mizar, de Cossonay.

1.2.2 Conseil intercommunal

Le conseil intercommunal a siégé quatre fois. Cinq préavis lui ont été soumis, soit : les comptes 2010, le budget 2012, un préavis complémentaire pour une commande d'avant-projet, le préavis relatif à la rémunération des membres du CODIR et enfin le préavis relatif à la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux pour la législature 2011-2016. Lors de la séance de l'automne 2011, un membre du conseil intercommunal a déposé une motion demandant au CODIR d'introduire dans le règlement des transports, une clause autorisant des

dérogations pour les élèves ayant un domicile de jour différent du domicile des parents. Le traitement de cette motion est en cours.

1.2.3 Constructions

Le dicastère des constructions a été fort occupé par le projet qui doit s'inscrire dans le périmètre du PPA « Campagne des Chavannes » situé sur le territoire de notre commune. Après réflexion, il a été décidé de construire une piscine scolaire en lieu et place d'une salle de gymnastique, ceci en accord avec la Direction des écoles. Par la suite, un programme complet a été défini pour ce projet qui comprendra entre autres huit classes, une garderie et une Unité d'accueil pour écolier (UAPE). Ce projet fera l'objet d'un concours d'architecture en 2012. Ce projet a été présenté aux Syndics et Municipaux des écoles des 13 communes formant l'ASICoPe, ainsi qu'au Conseil intercommunal.

1.2.4 Transports

En ce qui concerne les transports scolaires, le mandataire de l'ASICoPe, CarPostal, a annoncé, au début de l'automne, que l'introduction du nouvel horaire des transports publics, le 11 décembre 2011, engendrerait un surcoût de Fr. 500'000.- par an pour les transports scolaires. Pour atténuer cette hausse, il a été proposé au Comité directeur de modifier, dès le 11 décembre, les horaires scolaires pour que les élèves puissent emprunter les courses publiques de CarPostal. Après discussions, le Comité directeur a renoncé à appliquer cette proposition qui aurait impliqué, pour les élèves secondaires, de passer du modèle 5/2 (périodes matin/périodes après-midi) à celui du 4/3. Lors de la prise de cette décision, il a fallu tenir compte des difficultés que représenterait l'horaire 4/3 pour les enseignants qui travaillent dans plusieurs établissements scolaires. Le dicastère des transports a rencontré régulièrement CarPostal pour mettre en place la grille horaire de l'année scolaire 2012-2013. Ce travail se poursuit en 2012, en lien avec la Direction des écoles secondaires.

1.2.5 Conseil d'établissement

Il s'est réuni à trois reprises. Il a planché sur le nouveau règlement interne de l'Etablissement primaire et a continué ses réflexions en particulier sur les thèmes généraux liés à l'école. Un nouveau conseil d'établissement entrera en fonction le 1^{er} janvier 2012. Valérie Induni y représentera alors le comité directeur.

2. Enfance

2.1 Croquelune



Le contrat de mandat qui liait la Commune de Cossonay à la Fondation Croquelune de Nyon depuis le 12 juillet 2006 a été dénoncé par la Municipalité et par AJERCO au 31 décembre 2011. Cette collaboration a permis l'ouverture de la première nurserie-garderie de Cossonay, puis sa gestion durant les premières années.

Actuellement, cette nurserie-garderie est exploitée par le Réseau d'accueil de jour des

enfants de la région de Cossonay (AJERCO) créé dans le cadre de l'application de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Le personnel de Croquelune a été réengagé par AJERCO au 1^{er} janvier 2012. Les conditions de travail et les conditions salariales sont similaires aux anciens contrats.

2.2 AJERCO

Suite à la réorganisation territoriale des régions d'action sociale (RAS), le réseau AJERCO n'est plus géré par l'ARAS, Association de communes de la région d'action sociale, Cossonay-Orbe-La Vallée en tant que but optionnel. Il s'est ainsi constitué une Association de communes AJERCO qui confie la gestion du réseau de l'enfance de la région de Cossonay à la nouvelle ARAS Jura – Nord Vaudois. De nouveaux statuts ont été élaborés pour l'Association qui devient l'employeur des collaborateurs et collaboratrices des garderies, des accueillantes en milieu familial et de la coordinatrice de l'accueil familial de jour. De plus, des nouveaux statuts et règlement du personnel ont été élaborés.

A la fin de la législature 2006-2011, le comité directeur a enregistré le départ de Mme Sandrine Böhlen de L'Isle. Elle a été remplacée par M. André Horisberger de Chavannes-le-Veyron. Le comité directeur s'est réuni à 12 reprises durant l'année.

M. Claude Borgeaud, directeur de l'ARAS Jura – Nord Vaudois et sa collaboratrice Mme Catherine Müller, responsable du réseau ont participé aux séances du comité directeur avec voix consultative.

Le conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises pour adopter les comptes 2010 et le budget 2012.

En juillet 2011, la commune de Gollion a quitté le réseau AJERCO, en profitant du changement de statuts.

2.3 Accueil collectif

Il compte actuellement 88 places accueillant en tout 257 enfants. La garderie « La Chenaille » ouverte à Penthalaz le 1^{er} mai 2010 a atteint un taux d'occupation de 90% après quelques mois de fonctionnement déjà. Le taux de remplissage moyen des 5 nurseries-garderies gérées par AJERCO est de 91%. Il est certain que la demande de places en accueil collectif est grande, notamment pour les bébés. Ainsi une nouvelle nurserie-garderie de 22 places s'ouvrira au début de l'année 2012 à Pampigny et une nouvelle garderie est actuellement en construction à La Sarraz.

2.4 Accueil familial de jour

55 accueillantes en milieu familial permettent l'accueil de 352 enfants, grâce à 156 places en préscolaire et 104 places en parascolaire. Cela représente un total de près de 160'000 heures d'accueil. Un très léger fléchissement du nombre d'heures par rapport à 2010 (environ 3000 heures) est constaté, en raison d'une diminution du nombre d'accueillantes.

Suite au départ de la coordinatrice, Mme Schibli, une nouvelle coordinatrice en la personne de Mme Vial dont l'emploi dépend directement d'AJERCO a été engagée à l'automne. Son bureau est situé dans les locaux de l'agence d'assurances sociales de Cossonay. Elle est chargée de se déplacer au domicile des accueillantes pour assurer le placement des enfants et

le suivi des accueils. Elle est également chargée de l'évaluation des candidates accueillantes en milieu familial souhaitant intégrer le réseau.

2.5 Bureau de coordination

Les collaboratrices du bureau de coordination de l'ARAS Jura – Nord Vaudois assurent la gestion et la facturation centralisées des prestations aux parents. En 2011, ce ne sont pas moins de 4000 factures qui ont été émises pour l'accueil collectif et l'accueil familial. La centrale téléphonique, les contrats de placement et les salaires des assistantes en milieu familial sont notamment gérés par cette équipe, en collaboration avec les services supports des ressources humaines et des finances.

3. Organisation régionale de la protection civile – ORPC

La composition du comité directeur (CODIR) de l'ORPC a été largement modifié lors du changement de législature, le 1^{er} juillet 2011. Ainsi, le Président M. Michel Maillefer de Vuillerens, la Vice-présidente Mme Sandrine Böhlen de L'Isle et Mme Thérèse Graf d'Eclépens ont quitté ce comité, ayant décidé de mettre un terme à leurs mandats municipaux. Mme Valérie Induni a ainsi repris la présidence et M. Yves Jauner de Penthalaz la vice-présidence. Trois nouveaux membres ont rejoint le CODIR : M. Guy Bise de l'Isle, M. Pascal Guinnard d'Eclépens et Mme Maryline Sieber d'Orny.

Durant le premier semestre, les membres du comité directeur ont rencontré leurs homologues de Morges et du Gros-de-Vaud, afin de poser les premiers jalons de la future réorganisation territoriale. La réforme AGILE préconise un nouveau découpage des régions, correspondant aux 10 districts. Pour cette raison, en septembre, les présidents de cinq régions de Protection civile se sont réunis, en vue de cette réorganisation territoriale. Il s'agissait des régions de Nyon, Aubonne-Rolle, Morges, Gros-de-Vaud et Cossonay. En effet, le découpage selon les nouveaux districts coupe les ORPC de Cossonay et d'Aubonne-Rolle en deux parties. Il est alors important de réorganiser en une seule fois l'ensemble de ces régions. D'autre part, Aubonne-Rolle se trouvait momentanément sans professionnels.

A la suite de cette séance, il a été décidé de procéder à cette réorganisation pour le mois de janvier 2013. L'Assemblée régionale a pu assister à une séance d'information sur ce sujet en décembre 2011. La procédure et les actes à accomplir, soit l'adoption de nouvelles conventions, la dissolution de l'ORPC de Cossonay, l'assemblée constitutive, etc... auront lieu durant l'année 2012.

Quant à l'Assemblée régionale, elle s'est réunie à deux reprises pour traiter les affaires courantes et accepter les comptes 2010 et le budget 2012. Mme Nicole Baudet y reste notre déléguée municipale.

Au niveau opérationnel, l'ORPC compte deux professionnels : un commandant, Pierre-Alain Collet et un chef d'office, Guy Hildebrand. Le bataillon est formé de 467 astreints. L'administration de l'ORPC en 2010, représente 2541 envois, 355 mutations, 99 demandes d'annulation de cours, 51 cours déplacés, 22 dispenses de cours octroyées et 29 refusées. Durant l'année, 10 véhicules ont été loués à l'armée pour les cours. 324 astreints ont effectué un cours de répétition, 51 ont suivi une spécialisation et 40 personnes ont suivi un cours de base en école de formation.

Au niveau des cours, les astreints de la compagnie assistance ont pu travailler à St-Loup dans le cadre de travaux pour le changement d'ascenseurs et à la Fondation de La Venoge à Penthaz lors du 25^{ème} anniversaire de cette institution. Pour la dernière année, des hommes de la protection civile ont assuré le service de parc de l'Expo de Coss. Enfin, la compagnie appui-sécurité a remis en état le chemin du canal d'Entre-Roches et la piste finlandaise de Penthaz. Un cours de formation (FIRCO) s'est déroulé au sein de l'entreprise Holcim à Eclépens et un exercice commun a été effectué avec les pompiers du détachement d'appui (DAP) de Cossonay et du service de défense incendie et de secours (SDIS) section ARI de L'Isle.

4. Service de défense incendie et de secours – SDIS

Durant l'année 2011, les pompiers ont été régis et ont travaillé encore sous l'égide de la loi du 17 novembre 1993, sur le service de défense incendie et de secours, les communes ayant un délai de 3 ans pour appliquer la nouvelle loi, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Notre détachement d'appui (DAP), composé de pompiers de Cossonay, Senarclens, Gollion, Lussery-Villars et Dizy, a été conduit par son commandant Madeleine Brocard de Lussery-Villars. La commission du feu composée de 4 municipaux des communes concernées, n'a pas tenu de séance durant l'année. Le DAP de Cossonay est intervenu à 27 reprises durant l'année, soit 11 fois pour des feux, 5 fois pour des pollutions, 1 fois pour un sauvetage de personne dans un ascenseur, 2 fois pour un sauvetage d'animaux, 2 fois pour des inondations, ainsi que pour d'autres interventions diverses.



Au niveau politique, les travaux du comité de pilotage (COFIL), chargé d'adapter les structures SDIS de notre région, constituant le secteur 7 Venoge, se sont poursuivis durant le premier semestre 2011. Ce comité, composé de 5 municipaux de la région, dont Bernard Keller pour Cossonay, a bénéficié des connaissances d'un représentant de l'ECA et de l'appui d'une commission technique formée de 7 membres, issus des Etats-Majors des Détachements de premier secours (DPS) et des détachements d'appui (DAP) de la région. Suite à leur travail, les statuts du nouveau SDIS Région Venoge, formé de 27 communes, ont été approuvés par le Conseil communal de Cossonay, lors de sa séance du 20 juin 2011.

La séance constitutive de ce SDIS a eu lieu à Cossonay. Le Comité directeur est composé de 7 membres, à savoir Mme Isabelle Hautier de Penthaz, Présidente, M. Pascal Chassay de Pomaples, M. Charles Ruchty de Mont-la-Vile, M. Jean-Marc Meylan de La Chaux, M. Eric Maeder de Vufflens-la-Ville, M. Philippe Tesse de Penthaz et Mme Valérie Induni. Pour Cossonay, la déléguée au conseil intercommunal est Mme Nicole Baudet. Lors du premier conseil intercommunal, trois préavis ont été déposés : le budget 2012, la délégation de compétences et pouvoirs spéciaux au CODIR pour la durée de la législature 2011-2016, ainsi que le préavis relatif aux indemnités des membres du conseil intercommunal.

Durant le dernier trimestre 2011, le comité directeur a posé les jalons du fonctionnement du SDIS région Venoge. Il a notamment désigné Cossonay comme commune boursière, nommé Madeleine Brocard en tant que secrétaire du CODIR, et déterminé le calendrier de mise en œuvre de la nouvelle organisation sur l'année 2012. Enfin, il a désigné son Vice-président en

la personne de M. Pascal Chassay et nommé le Major Thierry Burnat de Penthalaz, en tant que commandant.

En ce qui concerne le DAP de Cossonay, à la fin de l'année, il était constitué de 33 pompiers dont 3 officiers et 9 sous-officiers. 6 personnes l'ont quitté pour des raisons d'âge et il a enregistré 4 démissions. Ce DAP a effectué 4 exercices avec tous les sapeurs, 4 exercices avec les cadres et 2 exercices de préparation avec les officiers de l'Etat-Major.



Claude Moinat, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} août 2010

1. Routes et chemins

Les employés communaux sont intervenus ponctuellement durant toute l'année pour de petites réparations au niveau de fissures et nids de poule. Leur importance et leur nombre dépend passablement des conditions atmosphériques de l'hiver.

Si au cours de ces dernières années, l'accent a été mis sur le réaménagement des routes cantonales en traversée de localité, telles la rue des Etangs et la route des Chavannes, et aux rues qui leur sont directement liées (Rue des Laurelles, rue Neuve, rue des Terreaux), un effort certain doit être réalisé en ce qui concerne le réseau secondaire. Dès 2012, des travaux et des études seront entrepris dans ce sens.

L'action relative au changement des panneaux de signalisation routière, annoncée dans le rapport de gestion 2010, s'est poursuivie en 2011.

Nous sommes toujours satisfaits du balayage mécanique hebdomadaire des rues confié à la SAPJV. Pour que les rues de la localité, comme les plates-bandes et les haies qui les bordent soient propres et exemptes de débris, l'intervention manuelle de nos employés est nécessaire.

Pour le déneigement, le nouveau camion multilift et le gros tracteur ont été équipés d'une lame et d'un appareil à saler, ce qui nous permet d'effectuer deux opérations (déneigement et salage) en un seul passage. Nous gagnons ainsi deux heures sur la tournée « déneigement »

S'agissant des grands travaux, ils sont exécutés par des entreprises professionnelles de génie civil. En 2011, il s'agit des interventions suivantes :

1.1 La réfection de la Rue des Etangs et des carrefours de la Poste et du Pont (Préavis N° 12/2009)

Nous annonçons dans notre rapport de gestion précédent que l'objectif principal qui consistait à fluidifier le trafic était atteint. Aujourd'hui après plus d'une année d'expérience, nous pouvons le confirmer. Nous avons reçu de nombreux témoignages positifs des habitants de Cossonay, mais aussi de la population des villages alentours. Au mois de juillet 2011, la touche finale, soit la pose du « tapis » et le marquage au sol ont été exécutés à notre entière satisfaction. Nous avons profité de la présence des entreprises pour modifier l'emplacement du passage à piétons sur la route des Chavannes, desservant le collège du même nom. Son nouvel emplacement offre une meilleure sécurité, tant pour les enfants que pour les patrouilleurs scolaires.

Parallèlement, nous avons supprimé le passage à piétons situé sur la route de la Vallée de Joux, juste après le rond-point des Chavannes. Ce passage était dangereux ; le piéton désirant s'engager depuis le côté sud de la chaussée ne disposait pas d'une bonne visibilité sur le trafic en provenance de la Chaux.

1.2 Le chemin de Champ-Vionnet



Débutés en 2010, les travaux d'aménagement du chemin desservant la zone artisanale de Champ-Vionnet se sont poursuivis. Une partie des bordures a été réalisée et l'éclairage public composé de 4 candélabres a été installé. Quand au tapis bitumineux, nous avons décidé d'en différer la pose jusqu'au terme des travaux de terrassement et de construction prévus sur la parcelle communale 227.

1.3 La réfection et le réaménagement de la rue des Terreaux (préavis N° 03/2010)

Les travaux ont été entrepris au mois de février et se sont terminés avant la fin de l'année. Pour la pose du tapis bitumeux et les finitions, nous attendrons l'automne 2012, afin que les travaux de terrassement concernant la construction d'un immeuble important, situé au bas de la rue, à son débouché sur la Place de la Tannaz soient terminés. Si dans l'ensemble les travaux se sont bien déroulés, nous devons toutefois signaler quelques soucis avec Romande Energie qui a dû effectuer plusieurs sondages juste après la pose de l'enrobé bitumineux, afin d'améliorer la fiabilité de leur réseau.



1.4 Route de Morges, réfection d'un tronçon de trottoir

Nous avons procédé à la réfection d'un tronçon du cheminement piétonnier qui longe le côté est de la route de Morges et qui relie le quartier de Chien-Bœuf à Allens. Il s'agit d'une deuxième étape. A terme, l'entier de ce cheminement sera refait à neuf.

2. Services industriels

En ce qui concerne l'éclairage public, hormis la pose de nouveaux candélabres à la Rue des Terreaux, dans le cadre du crédit accordé par votre Conseil pour la réfection complète de cette rue, seuls des travaux d'entretien ont été exécutés par les employés du secteur des travaux ou par notre mandataire, l'entreprise électrique Guignard Sàrl à Cossonay. Cependant, la Municipalité a confié à Romande Energie une étude d'analyse globale de l'éclairage public, sur la base de leur offre et de leur concept « Luminis ». Le rapport final comprend l'inventaire et l'état de tous nos luminaires et donne toutes les informations quant aux travaux que la Commune doit réaliser pour que nos installations répondent aux normes actuelles, notamment en matière d'économie d'énergie. La Municipalité prévoit un programme de travaux s'étalant sur quelque 6 ans.

Quant aux autres services industriels, ils sont gérés par leurs propriétaires respectifs, soit :

Electricité : Romande Energie, Morges

Téléphonie : Swisscom, Lausanne

Télé-réseau : Sitel SA, Morges

Aucunes interventions notables n'ont été exécutées par ces entreprises en 2011 sur le territoire de Cossonay, à l'exception d'interventions de la Romande Energie sur les lignes électriques aériennes dans le secteur des Rochettes.

3. Eau potable

3.1 PDDE – Groupement Vy de Mauraz

Durant l'année 2011, ce sont 213'750 m³ d'eau qui ont été consommés à Cossonay et Allens. Ce volume ne comprend pas l'eau des fontaines, ni celle nécessaire à l'arrosage des fleurs et massifs communaux.

Au cours des années 2010 et 2011, sous l'égide de l'ARCAM, une étude régionale sur l'approvisionnement en eau potable dans la région de la Venoge, du Veyron et de la Morges a été menée. Les conclusions de cette étude ont abouti pour notre région à la création d'un groupement chargé de mettre en œuvre une collaboration pour la distribution d'eau potable et défense incendie. Ces huit communes, sont : Chavannes-le-Veyron, Cuarnens, Dizy, Gollion, La Chaux, Lussery-Villars, Senarclens et Cossonay. Ce groupement a pris le nom de « Vy de Mauraz », lieu situé sur la commune de Cuarnens où sera construit en 2012 un nouveau réservoir d'eau potable d'une capacité de 3500 m³.



Ces communes réalisent ainsi les objectifs de leur Plan Directeur des Eaux, dont la version précédente (sans les communes de Cuarnens, Gollion et Lussery-Villars) avait fait l'objet à Cossonay du préavis municipal N° 12/2006 demandant un crédit cadre pour le réaménagement du réseau de distribution d'eau potable de Fr. 3'495'795.-. Pour exécuter la version à 8 communes, le préavis municipal N° 6/2011 sollicitait de votre part un crédit complémentaire de Fr. 1'000'000.-. La Municipalité dispose ainsi d'un crédit de Fr. 4'495'795.- pour financer sa participation à la réalisation des installations nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau primaire. Toutefois, nous pouvons aujourd'hui déjà imaginer que le coût final, compte tenu des subsides promis par l'ECA sera inférieur au budget. Le Comité de suivi du groupement Vy de Mauraz se réunit une fois par mois à Cossonay, en présence de M. Samuel Grossenbacher, ingénieur du bureau Herter & Wiesmann. La Commune de Cossonay y est représentée par M. Claude Moinat, Municipal et par son Secrétaire municipal qui assure la rédaction des procès-verbaux.

3.2 Réseau communal

Au niveau du réseau communal ou réseau secondaire, nous avons poursuivi notre action pour le changement des compteurs d'eau qui disposent d'un système de relevé électronique à distance. Le travail de remplacement est effectué par les employés du secteur des travaux.

D'autre part, nous sommes intervenus à 4 reprises pour des ruptures de conduite, à savoir

- 2 fois au chemin du Prieuré
- 1 fois sur la place du Temple
- 1 fois au chemin du Passoir

Enfin, nous avons confié un mandat à l'entreprise Hinni SA à Saint-Légier consistant à repérer et à effectuer un entretien de l'ensemble des vannes du réseau communal. Au terme de ce travail, l'entreprise Hinni nous a fourni un rapport détaillé pour que nous puissions effectuer diverses réparations. Ces réparations seront exécutées au 2/3 par les employés du secteur des travaux et pour le tiers restant par une entreprise spécialisée. Cette société se charge également du contrôle annuel des bornes hydrantes.

Grâce à ces interventions et au repérage précis des conduites, désormais enregistrées dans le SIT communal, système d'informations du territoire, notre réseau d'eau est de plus en plus sûr et performant.

4. Epuration des eaux

4.1 Réseau d'égouts EU+EC

En 2010, les travaux relatifs à l'extension du réseau d'égouts en système séparatif EU+EC au chemin de la Paix et du Sau, 1^{ère} étape, ont été exécutés. A fin 2011, tous les propriétaires des villas concernées avaient procédé à leur raccordement sur ces nouvelles canalisations communales, comme l'exige la législation en la matière.

En 2011, le préavis municipal N° 17 concernant la 2^{ème} étape a été approuvé par votre Conseil. Les travaux seront exécutés en 2012.

Pour l'entretien des collecteurs, l'entreprise spécialisée Pial Liaudet SA, a comme chaque année, nettoyé et curé quelque 480 grilles de route. Cette opération a lieu généralement à la fin du mois d'octobre ; un employé communal y participe.

4.2 Plan général d'évacuation des eaux – PGEE

Après plusieurs années d'attente, notre PGEE a été approuvé par l'Etat de Vaud et plus particulièrement par le SESA (Service des Eaux, Sols et Assainissement) le 24 août 2011. Ce document comprend 23 fiches de mesures qu'il s'agira de mettre en œuvre dans un future proche. Le décompte final relatif à l'élaboration du PGEE dont le coût total s'élève à Fr. 272'999.- sera contrôlé par l'Etat de Vaud et par la Confédération qui nous verseront les subsides promis totalisant la somme de Fr. 140'587.-.

4.3 Vortex

Au cours du deuxième semestre, la Municipalité a fait contrôler par des entreprises spécialisées la stabilité et les structures du « vortex », puits vertical d'une hauteur de 52 mètres, par lequel les eaux claires et les eaux usées sont évacuées. Les rapports de ces entreprises sont positifs ; la qualité des bétons après plus de 30 ans est encore bonne et la verticalité du puits est parfaite. Il est cependant conseillé de réaliser de tels contrôles tous les cinq ans.



4.4 AIEE – Association intercommunales pour l'épuration des eaux usées – Cossonay-Penthalaz-Penthaz

Pour mémoire, il est rappelé que le Comité de direction est présidé par M. René Devantay, ancien municipal, et que la délégation de Cossonay au sein du Conseil intercommunal est composée de Mme Valérie Induni et de M. Claude Moinat, Municipaux, ainsi que de six membres du Conseil communal.

Comme nous l'annoncions dans notre rapport de gestion 2009, le Conseil intercommunal a accordé un crédit de Fr. 15'000'000.- pour étudier et entreprendre les travaux nécessaires au redimensionnement de la station d'épuration. Lesdits travaux débuteront en 2012. Dans le cadre de ce projet, le méthane produit par les digesteurs est récupéré et introduit dans le réseau de gaz naturel, propriété de Cosvegaz SA.

D'autre part, nous vous informons que la commune de Daillens a désormais rejoint l'Association.



Bernard Ebener, Municipal

Entré à la Municipalité le 1^{er} juillet 2011

1. Forêts

1.1 Forêts communales

Les forêts communales ont une surface de 92 ha. Elles sont en bonne santé, bien entretenues et sont au bénéfice d'une certification FSC pour leur bonne gestion.

Depuis plusieurs années, les travaux forestiers sont attribués à l'entreprise BMEF SA de Vaulion. A la reprise du dicastère par M. B. Ebener, la nécessité de remettre en jeu ce mandat s'est imposée, en particulier pour réaligner les prix au marché du jour, mais aussi pour redynamiser le travail dans nos forêts, par exemple avec de nouvelles idées et de nouvelles techniques.

C'est à la fin de l'été qu'un appel d'offres a été lancé pour le façonnage et le débardage. Après analyse des résultats, la Municipalité a décidé de travailler avec l'entreprise Marc Audéoud de Romanel s/ Lausanne, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. Jusqu'à la fin de son mandat, l'entreprise forestière BMEF SA a façonné et débardé :

29 m³ de bois de service résineux ;
110 stères de bois de feu en ballots, stockés sous couvert ;
125 stères de bois de feu long.

Dans le cadre d'un accord « bois contre travail », des tiers ont exploité 350 stères de bois de feu sur pied.

Les employés communaux ont nettoyé 4.5 hectares de plantations. Ils ont également nettoyé les bords de chemins, entretenu la piste Vita et la cabane des bûcherons ; cette énumération de leurs activités en forêt n'est pas exhaustive.

1.2 Groupement forestier

Sur le plan administratif le groupement forestier du Sépey-Mormont dont nous faisons partie est dans une phase de réorganisation, causée par le Service cantonal des forêts, qui a lui-même revu son organisation territoriale. Il est intéressant d'en rappeler les bases :

- Région forestière : le canton est divisé en 4 régions (Nord, Centre, Ouest, Est).
- Arrondissement : territoire confié à un inspecteur des forêts, composé de plusieurs triages.
- Triage : territoire confié à un garde forestier, comprenant non seulement des forêts communales, mais aussi cantonales et privées.

- Groupement forestier : association de communes mise sur pied pour engager un garde forestier. Dans certains cas, la forme juridique n'a pas encore été adaptée au groupement : on parle alors de triages intercommunaux ou communaux.

Dans le cas particulier, les 14 communes qui ont adhéré au Groupement forestier du Sépey-Mormont se retrouvent sur :

- deux régions (Ouest et Centre) dont la limite correspond à la limite entre les districts de Morges et du Gros de Vaud ;
- deux arrondissements (16 et 22) ;
- deux triages (Sépey-Mormont et Molombaz) ;
- mais dans un seul groupement forestier (Sépey-Mormont), avec un seul garde forestier (M. Harry Kleiner).

M. Bernard Ebener est le Président du Groupement forestier du Sépey-Mormont ; il a succédé à ce poste à M. Bernard Keller.

2. Parcs et jardins

Le fleurissement de la localité a été confié comme ces dernières années à la jardinerie Au Trèfle à Quatre de Senarclens et celui des giratoires à l'entreprise horticole André Pittet à La Sarraz. Quant à Mme Pierrette Giroud, auxiliaire du secteur des travaux, elle assure l'entretien courant et l'arrosage des fleurs et massifs floraux.



Dans le courant de l'année, quelques bacs à fleurs ont été posés, notamment pour « renforcer » certains interdits, indiqués par une signalisation routière pas toujours respectée !

3. Développement durable – Agenda 21

3.1 Commission Agenda 21 communal

C'est après les élections communales qu'à l'initiative de la Municipalité, deux membres du Conseil communal, en l'occurrence MM. François Golay et Claude Michaud, ont été désignés pour participer aux travaux de la commission de l'Agenda 21 communal.

Il faut rappeler que cette commission est extraparlamentaire, à savoir qu'elle pourra accueillir en son sein des personnes n'occupant pas un mandat au sein des Autorités communales. Elle est présidée par M. Bernard Keller, ancien municipal ; M. Bernard Ebener en fait partie. En fonction des sujets à traiter, des spécialistes, par exemple en énergie, en transports, en communication, etc., pourraient être appelés à collaborer. Ce dernier est également président du COPIL (Comité de pilotage) qui joue le rôle exécutif pour tous les projets et actions initiés par l'Agenda 21.

Actions

Les actions relatives aux « cartes CFF » et au véhicule « Mobility », initiées en 2009 déjà sous l'étiquette de l'Agenda 21, font désormais partie des travaux traditionnels de l'administration communale et ont ainsi été transférés dans le dicastère des transports.

De même, la rédaction de bulletins Coss Infos s'est poursuivie en 2011 et regarde désormais l'administration générale.

3.2 Aide au développement

Sur la base d'une décision prise en 2012, la Municipalité a consacré en 2011 quelque Fr. 2.- par habitant pour l'aide au développement des pays du tiers monde. Pour ce faire, elle collabore avec la Fondation vaudoise de coopération (FEDEVACO) et a choisi de soutenir les projets suivants :

- Equipement d'un dispensaire et d'une maternité au Burkina Faso
Fr. 4411.-
- Promotion de l'agriculture biologique à Madagascar
Fr. 3189.-

D'autre part, depuis 2009, la Municipalité soutient l'Association Mahavonjy qui s'occupe d'améliorer le quotidien des enfants d'un quartier pauvre de la ville de Tananarive et de soutenir la tenue de sa cantine scolaire. Une aide annuelle de Fr. 500.- est versée à cette association dont est membre un citoyen de Cossonay.

Enfin, à l'instar de nombreuses communes romandes, dont Lausanne, Fribourg, Nyon, Martigny, Pully, Morges, Lutry, Epalinges, Attalens, Charrat, Jouxteins-Mézery, Villaz-St-Pierre et La Chaux, la Commune de Cossonay a adhéré en 2011 à l'action Solidarit'eau Suisse, qui réalise actuellement un projet qui vise à améliorer l'accès à l'eau potable des populations défavorisées de Nouakchott, capitale de la Mauritanie.



Chaque Commune verse 1 centime par m³ d'eau vendu à ses habitants et autres consommateurs. Cossonay versera sa participation pour la 1^{ère} fois en 2012, sur la base des m³ d'eau vendus en 2011, soit Fr. 2137.- pour 213715m³.

4. Assainissement - déchets

4.1 Déchets – généralités

En 2011, année au cours de laquelle ce dicastère a été transféré au 1^{er} juillet de M. J.-M. Evard à M. Bernard Ebener, nous ne relevons aucune modification, tant sur le plan logistique que sur celui de la pratique, du niveau du ramassage des déchets et de l'exploitation de la déchèterie.

Par contre, le 2^{ème} semestre en particulier fut riche au niveau des idées et des projets. En effet, il est indéniable que l'organisation du secteur des déchets doit être revue rapidement en raison du développement de la Commune et des règles légales que nous ne respectons pas encore, tel le principe du pollueur payeur qui débouchera certainement en 2012 sur l'introduction de la taxe au sac.

4.2 Déchèterie – Centre de tri des déchets

La Municipalité s'est ainsi focalisée sur l'extension de la déchèterie qu'elle souhaite dorénavant appeler : Centre de tri des déchets. Pour obtenir un subside de l'Etat de Vaud pour ces travaux, il était impératif que nous disposions du permis de construire au 31 décembre. Cet objectif fut réalisé et le préavis municipal relatif à cet objet a été rédigé et déposé devant votre Conseil. (Préavis N° 01/2012).

Quant aux modifications des règles de ramassage et des règles de financement de toute la filière communale des déchets, elles feront l'objet d'études en 2012 et seront en principe appliquées en 2013.

4.3 Déchets – statistique

En 2011, les quantités de déchets évacués, comparés à celles de 2010, sont les suivantes :

Types de déchets	2010 En kg (3'324 habitants)	2011 En kg (3'437 habitants)	% +/-
Ordures ménagères	702'735	730'460	+ 3.95
Déchets encombrants	116'040	144'920	+ 24.89
Verre	134'962	144'610	+ 7.36
Papier – carton	245'735	249'520	+ 1.54
Alu – fer blanc	2'945	2'690	- 8.66
Déchets organiques	177'030	183'830	+ 3.84

5. Sports

5.1 Clubs sportifs

La Municipalité poursuit sa politique de soutien aux clubs sportifs locaux et au sport en général, en mettant gratuitement à leur disposition des terrains et des installations de qualité et bien entretenues.

5.2 Zone sportive de Marche

Durant l'année 2011, la Municipalité a travaillé à la réalisation des objectifs du préavis municipal N° 02/2011 concernant divers travaux au niveau de la zone sportive de Marche. Ainsi avec la collaboration de la commission des terrains de jeux de l'Association cantonale vaudoise de football, le terrain principal et le terrain d'entraînement ont été redimensionnés pour correspondre aux normes actuelles et des pares-ballons ont été installés.

De plus, pour répondre à une demande du Service cantonal des eaux, sols et assainissement (SESA), nous avons assaini et « rempli » le bassin de rétention situé à l'arrière des terrains de football.

Deux regards ont été posés pour vérifier le bon écoulement des eaux drainées sous les terrains de football. Une forte épaisseur de boulets permet la récupération de ces eaux qui finiront par s'infiltrer dans la nappe phréatique. Sur les boulets, une natte a été déposée et recouverte de déblais terreux. La finition se fera par de la terre végétale qui sera ensuite engazonnée.

Ces travaux, débutés en 2011, se termineront au début de l'année 2012, comme d'ailleurs, la pose de l'éclairage des terrains de football.

Enfin, dans un souci de rationalisation, la Municipalité a décidé d'attribuer dès 2012, la tonte de l'ensemble des terrains de la zone sportive à l'entreprise TerraSport SA d'Allens, retirant ainsi ce travail aux employés du Secteur des travaux.

5.3 Association intercommunale de la piscine de la Venoge - AIPCV

Cette association intercommunale a été créée en 2009 ; la Commune de Cossonay en est membre. (Préavis municipal N° 3/2009). Depuis son entrée à la Municipalité, M. Bernard Ebener est membre du Comité de direction, composé de 5 personnes. A la fin de l'année l'AIPCV a décidé de racheter la piscine et le camping à l'Association de la piscine de la Venoge (APV) pour un montant de Fr. 900'000.-.

6. Informatique

Comme annoncé dans le rapport de gestion l'opération d'externalisation de nos logiciels sur un serveur situé dans des locaux sécurisés de la société InfoServices SA avec laquelle nous travaillons depuis l'introduction de l'informatique dans notre administration communale, s'est concrétisée durant l'année 2011. Ce transfert s'est relativement bien passé, mais des problèmes doivent encore être résolus en ce qui concerne les logiciels utilisés par le Service technique et le logiciel d'archivage du greffe municipal. A la fin de l'année, nous sommes dans une phase de consolidation de ce nouveau système.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le rapport de la Municipalité au Conseil communal sur sa gestion durant l'année 2011 (No 07/2012)
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'exercice 2011 et de lui en donner décharge.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

G. Rime

C. Pouly